

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

SOUFFRANCES ANIMALES - (N° 3393)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Taurine, Mme Fiat,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi cet article :

« Il est créé, auprès des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement, un fonds de soutien à la transition pour le bien-être animal destiné aux acteurs économiques dont l'activité est sensiblement affectée par la présente loi, afin d'accompagner financièrement la transformation de leur activité.

« Un décret définit les modalités de mise en œuvre de ce fonds, notamment la liste des acteurs économiques éligibles à l'attribution des aides qui en sont issues, les modalités de gestion du fonds ainsi que les conditions et modalités d'attribution des aides. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous demandons le rétablissement du fonds de soutien à la transition pour le bien-être animal, tel que prévu par la version initiale de la proposition de loi du groupe EDS.

Ce fonds est un outil essentiel à la planification de la bifurcation du modèle agricole.

On ne peut prétendre engager une transition radicale du modèle d'agriculture sans prévoir les moyens financiers pour le faire. Or, la situation financière des agriculteurs est souvent très difficile. Nombreux ont dû s'endetter lourdement pour financer les équipements de modernisation de leurs exploitations. Leurs revenus sont souvent particulièrement faibles, et dépendent des cours mondiaux des matières premières. Ils sont pris à la gorge par des filières intégrées agro-industrielles qui ont quasiment tout pouvoir dans le rapport de force de la négociation des prix. Ainsi, les intermédiaires

industriels et de la grande distribution font des marges très importantes, alors que le prix d'achat à l'agriculteur reste bas.

Pris entre la dette à rembourser, et le peu de marge sur le prix de vente, il est impossible pour la plupart des éleveurs engagés dans l'élevage intensif de financer les moyens de changer de méthode d'élevage. Un agriculteur se suicide tous les deux jours en France. Les facteurs de suicide sont multiples et complexes, mais parmi eux, les difficultés financières figurent parmi les causes principales.

Sans argent pour permettre aux professionnels d'engager la bifurcation, les dispositions prévues risquent d'être soit de pures intentions et effets d'annonce, soit l'expression d'une volonté du législateur impossible en pratique à mettre en oeuvre. Si la prise en compte du caractère sensible des animaux est une exigence de la société, alors c'est à la société de prévoir les moyens de mettre en oeuvre cette prise en compte. Mettre cela sur le dos des seuls professionnels, qui sont pour beaucoup déjà lourdement endettés, c'est accroître leurs difficultés, et ajouter aux difficultés financières, à l'exigence de la société d'engager la transition pour le bien être animal, l'impossibilité matérielle de le faire.

"